



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - BtoC

ARTICLE 1 - Désignation du Vendeur - Prestataire

SAS TEAMINFO
Place du Chateau
73260 Grand-Aigueblanche

RCS n° 518 565 718
0479068591
contact@teaminformatique.com

ARTICLE 2 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par "**SAS TEAMINFO**" (« Le Vendeur » ou « Le Prestataire ») auprès de consommateurs et d'acheteurs non professionnels (« Les Clients ou le Client »).

Elles précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de passation de commande, de paiement, et de délivrance des Produits ou Services.

Les caractéristiques principales des Produits et Services sont présentées sur le catalogue du Vendeur-Réparateur (Annexe 1).

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service sont de la seule responsabilité du Client.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Elles sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat ou à la passation d'une commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 3 - Commandes

3.1 Achats immédiats

Les commandes sont effectuées directement en magasin par le Client.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après remise du Produit au Client et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Le Vendeur n'a pas vocation à vendre les Produits à des professionnels, mais uniquement à des consommateurs ou des non professionnels, pour leurs besoins personnels.

3.2 - Prestation de réparation d'un matériel en panne : Obligation du Client - Ordre de réparation - Diagnostic et devis rectificatif

Le Client s'engage à déposer le matériel dont il est le propriétaire après avoir pris soin de réaliser une sauvegarde de ces données et de supprimer toute information qu'il jugerait sensible. La responsabilité du Réparateur ne pourra être recherchée en cas de perte des données.

Le Prestataire remet un ordre de réparation qui reprend avec précision la nature du problème rencontré par le Client conformément à sa description. Ce document précise également la date de dépôt du matériel, la durée approximative de la prestation, la durée maximale de conservation, les frais de gardiennage et l'autorisation de destruction du matériel non réclamé dans un délai d'un an à compter de la confirmation de la disponibilité.

Le Client s'engage à déclarer toute information utile concernant les dysfonctionnements de l'appareil et notamment, sans que cette liste soit exhaustive : contact avec de l'eau, choc, exposition à une forte chaleur...

Au cours de la réparation, le diagnostic sur la nature, l'ampleur et le nombre de dysfonctionnements affectant le matériel peut évoluer. Si le coût de la réparation s'avère supérieur au montant du devis préalablement exposé et accepté, un devis rectificatif sera établi et il ne sera procédé à la réparation qu'après accord préalable et exprès du Client.

En cas de refus du devis rectificatif proposé, le matériel est restitué au Client en l'état après règlement du forfait inhérent à l'établissement du devis ou conservation de l'acompte correspondant à la prestation de démontage en vue du diagnostic

3.3- Commandes réalisées à distance

Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Vendeur peut prendre en compte une commande réalisée à distance, sur demande expresse du Client.

Un devis correspondant à la commande réalisée est transmise par mail au Client pour validation. Il précise : le Produit ou la nature de la Prestation sélectionné(e) par le Client, son prix, le montant des remises commerciales éventuelles, les modalités de paiement, le planning et le détail des actions et obligations particulières des parties, les délais et lieux de réalisation ou de livraison, les éventuels frais

complémentaires (déplacement, mise en service, résiliation) et le rappel de l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes Conditions Générales de Vente.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client devra retourner ce devis sans aucune modification par courrier électronique avec l'expression de son consentement.

A défaut d'accord, la proposition de devis est considérée comme annulée à compter de sa date d'expiration.

3.4 - Dispositions communes

La durée de validité d'un devis est mentionnée sur le devis et s'entend dans la limite des stocks disponibles au jour de la validation de la commande par le Client.

En cas de rupture de stock, le Vendeur Prestataire informera le Client et mettra toute en œuvre pour proposer une solution similaire.

Le Vendeur Réparateur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Si un acompte est versé à la commande (en cas de paiement d'un prix)

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article "Conditions de paiement" des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Si aucun acompte n'a été versé à la commande

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 30 % du montant total de l'achat sera acquise au Vendeur et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

3.4- Droit de rétractation

- Absence de droit de rétractation pour les commandes réalisées en magasin :

L'achat, tout comme la commande d'une prestation s'effectue en magasin. Dès lors, et conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client ne dispose pas du droit de rétractation.

- Modalités d'exercice du droit de rétractation pour les commandes de service réalisées à distance :

Le Client dispose, conformément à la loi, d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion d'un contrat conclu à distance ou hors établissement pour exercer son droit de

rétractation auprès du Vendeur / Prestataire et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, afin de remboursement, sauf si l'exécution de la prestation a commencé avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord exprès du Client et reconnaissance par celui-ci de la perte de son droit à rétractation.

Le droit de rétractation peut être exercé par mail (contact@teaminformatique.com), à l'aide du formulaire de rétractation en annexe 2, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix versé et dont l'exécution n'a pas commencé, est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception, par le Vendeur / Prestataire, de la notification de la rétractation.

Si le Client souhaite le démarrage immédiat du contrat, avant l'expiration de ce délai de rétractation, il appartient au Vendeur / Prestataire d'adresser au Client une confirmation de son accord pour un démarrage anticipé du contrat.

Dans ce cas, le Client ayant donné son accord exprès pour un démarrage du service /de la prestation avant la fin du droit de rétractation, le contrat est conclu de façon définitive dès sa signature.

Cas particulier de l'activation d'une licence de logiciel à distance :

L'achat d'une licence de logiciel implique une activation préalable du service à la remise au Client.

Cette activation constitue un commencement d'exécution du service.

Dès lors, le Client qui souhaite une mise à disposition immédiate du service doit renoncer expressément au bénéfice de son droit de rétractation dans les conditions prévues à l'article L221-28 alinéa 13 du code de la consommation.

- Modalités d'exercice du droit de rétractation pour les commandes de produits réalisées à distance :

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception du Produit pour exercer son droit de rétractation auprès du Vendeur, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement, à condition que les Produits soient retournés en parfait état dans les quatorze (14) jours suivant la notification au Vendeur de la décision de rétractation du Client.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur remise sur le marché à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat.

Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris.

Le droit de rétractation peut être exercé par mail (contact@teaminformatique.com), à l'aide du formulaire de rétractation en annexe 2, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits achetés et les frais de livraison sont remboursés ; les frais de retour restant à la charge du Client.

Le remboursement sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception du Produit.

Conformément à l'article L 221-28 du Code de la consommation, le Client ne peut exercer ce droit à rétractation dans certain cas énumérés audit article.

ARTICLE 4 – Tarifs

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le catalogue tarif du Vendeur (Annexe 1), au jour de l'achat immédiat ou de l'enregistrement de la commande par le Vendeur.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le catalogue tarif du Vendeur, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Pour les Produits qui ne sont pas retirés par le Client lui-même, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le catalogue tarif du Vendeur et calculés préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.

En cas d'absence de retrait du matériel dans un délai de 60 jours après la date indiquée au devis, le Client reconnaît et accepte la facturation complémentaire de frais de gardiennage de son matériel à hauteur de 10€ / mois.

D'éventuelles commandes spécifiques du Client peuvent être envisagées. Le cas échéant, elles feront l'objet d'un devis préalablement accepté par celui-ci.

Les devis établis par le Vendeur sont valables pour une durée de 10 jours à compter de leur date d'établissement sous réserve des stocks disponibles au jour de la validation de la commande par le Client. La commande est validée après acceptation du devis par le Client.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de la délivrance des Produits achetés immédiatement ou commandés.

Toute annonce de réduction de prix devra indiquer le prix pratiqué par le Vendeur avant l'application de la réduction de prix, ce prix antérieur étant défini comme le prix le plus bas pratiqué par le Vendeur à l'égard de tous les Clients au cours des trente derniers jours précédant l'application de la réduction de prix.

ARTICLE 5 - Conditions de paiement

Les Produits proposés par le Vendeur sont délivrés au Client en contrepartie d'un prix.

Le prix est payable comptant en totalité au jour de la délivrance des Produits ou restitution du matériel et comme indiqué sur la facture remise au Client par cartes bancaires, par chèque bancaire, par prélèvement bancaire ou espèces.

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée immédiatement.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur.

ARTICLE 6 - Remise des Produits : Délivrance

La délivrance des Produits s'entend du transfert au Client de la possession physique ou du contrôle des Produits commandés.

Conformément aux dispositions de l'article L 216-4 du Code de la consommation, la délivrance des Produits s'accompagne de la remise de la notice d'emploi et des instructions d'installation.

Les Produits faisant l'objet d'un achat immédiat peuvent être immédiatement emportés. Les Produits faisant l'objet d'une commande sont également délivrés dans le magasin, lieu de la commande initiale, à la date convenue.

ARTICLE 7 – Dispositions spécifiques aux services de Réparation : Restitution du matériel déposé - délai – irréparabilité de l'appareil – Abandon du matériel (Service de réparation hors garanties rappelées à l'article 9)

7.1 Le Prestataire s'engage à prendre en charge le matériel et à informer le Client du statut du matériel réparé ou non réparé selon les cas, dans un délai estimatif indiqué sur l'ordre de réparation. Il s'efforce de réduire au minimum les délais d'immobilisation qui peuvent être imputables aux contraintes des constructeurs et fournisseurs des pièces détachées.

7.2 Le Client accepte et reconnaît que le dépôt de matériel défectueux n'entraîne pas une obligation de résultat à la charge du Réparateur quant à sa remise en état, notamment en cas d'impossibilité technique d'y procéder ou d'indisponibilité de pièces détachées.

7.3 Une fois réparé, et avant d'effectuer le paiement de la réparation, le Client vérifie le bon fonctionnement du matériel et de l'ensemble de ses fonctionnalités.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de tout dysfonctionnement constaté après restitution du matériel, qui ne serait pas similaire au dysfonctionnement ayant conduit à son dépôt initial.

7.4 Le Client dispose d'un délai de 2 mois à compter de l'information faite par le Prestataire pour venir récupérer son matériel.

A l'issue de ce délai, les frais de gardiennage indiqués à l'article 4 seront appliqués de plein droit.

A l'expiration d'un délai d'un an, et compte tenu de l'autorisation expresse du client au moment du dépôt, le matériel sera considéré comme abandonné et détruit.

Si la valeur marchande est supérieure à 50€, le Prestataire pourra procéder à la vente du matériel dans le respect de la procédure énoncée à l'article 2 de loi du 31 décembre 1903.

ARTICLE 8 - Transfert de propriété - Transfert des risques

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur au profit du Client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier.

Ce paiement s'effectue comptant au jour de la délivrance du Produit ou restitution du matériel.

ARTICLE 9 - Responsabilité du Vendeur – Garanties

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

Le Client bénéficie de plein droit et sans paiement complémentaire, de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés.

9-1. Garantie légale de conformité

Le Vendeur s'engage à délivrer un bien conforme à la description contractuelle, ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L217-5 du code de la consommation

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance des Produits et qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil, la prescription commençant à courir au jour de la connaissance du défaut de conformité par le Client.

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois (ou de douze mois s'il s'agit d'un bien d'occasion) à compter de la délivrance des Produits, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance.

En cas de défaut de conformité, le Client peut exiger la mise en conformité des Produits délivrés par réparation ou leur remplacement ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.

Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le Vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.

Il appartient au Client de solliciter auprès du Vendeur la mise en conformité des Produits, en choisissant entre la réparation et le remplacement.

La mise en conformité du bien a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente (30) jours suivant la demande du Client. La réparation ou le remplacement du Produit non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de celui-ci ainsi que l'installation du Produit mis en conformité ou remplacé.

Tout Produit mis en conformité dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

En cas de remplacement du Produit non conforme lorsque, malgré le choix du Client la mise en conformité n'a pas été effectuée par le Vendeur, le remplacement fait courir, au profit du Client, un nouveau délai de garantie légale de conformité, à compter de la délivrance du Produit remplacé.

Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, le Vendeur peut refuser celle-ci.

Si les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation ne sont pas remplies, le Client peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Le Client peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-14 du Code de la consommation.

Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, le Client n'est alors pas tenu de demander au préalable la réparation ou le remplacement du Produit non conforme.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du Produit délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité.

En cas de résolution de la vente, le Client est remboursé du prix payé contre restitution des Produits non conformes au Vendeur, aux frais de ce dernier.

Le remboursement est effectué dès réception du Produit non conforme ou de la preuve de son renvoi par le Client et au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.

Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts au Client, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.

9-2. Garantie légale contre les vices cachés

Le Vendeur répond des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits délivrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des Produits conformément à l'article 1641 du code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

9-3. Exclusion de garanties

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

-  - non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont délivrés, qu'il appartient au Client de vérifier avant passation de sa commande,
-  - en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

Encadré inséré dans les Conditions Générales de Vente en application des dispositions de l'article D211-2 du Code de la consommation concernant les garanties légales de conformité et des vices cachés :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci. Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la

période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci. La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien. La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien. Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si : 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ; 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ; 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ; 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse. Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur. Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du Code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du Code de la consommation). Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du Code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien

ARTICLE 10 - Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Prestataire. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.
Le responsable du traitement des données est le Prestataire.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale indiquée en tête des présentes ou au courriel suivant : rgpd@teaminformatique.com

En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ARTICLE 11 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 12 - Litiges

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPERATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PAS PU ETRE RESOLUS A L'AMIABLE ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT, SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Les coordonnées et les modalités de saisine du médiateur sont les suivantes :

CM2C
49 Rue de Ponthieu

75008 Paris

cm2c@cm2c.net

01 89 47 00 14

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation : *le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.*

Il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

ARTICLE 13 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir été informé par le Vendeur- Réparateur de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à son achat immédiat ou à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L111-1 du Code de la consommation :

- ☞ sur les caractéristiques essentielles des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité lui permettant d'acquérir les Produits en toute connaissance de cause, notamment en ce qui concerne leurs conditions d'utilisation. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles,
- ☞ sur les caractéristiques essentielles des Services lui permettant de les acquérir en toute connaissance de cause. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Service afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles,
- ☞ sur le prix des Produits et Services ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage,
- ☞ sur les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat de vente,
- ☞ en l'absence d'exécution immédiate de la vente, sur les délais de délivrance des Produits ou Services commandés,
- ☞ sur l'identité du Vendeur - Prestataire et l'ensemble de ses coordonnées,
- ☞ sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (garantie légale de conformité, garantie des vices cachés),

- ☞ sur la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation, dont les coordonnées figurent dans les présentes Conditions Générales de Vente, dans les conditions prévues au Code de la consommation
- ☞ sur les moyens de paiement acceptés ;
- ☞ sur les cas éventuels et les modalités d'exercice du droit de rétraction du client.

Le fait pour le Client, d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit ou Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits et Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

ANNEXE 1 - CATALOGUE DU VENDEUR

Annexe 2 - Formulaire de RÉTRACTATION

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client souhaite se rétracter de la commande passée à distance et hors établissement sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.

A l'attention de :

SAS TEAMINFO Place du Chateau 73260 Grand-Aigueblanche contact@teaminformatique.com
--

Je soussigné (Nom du Client) notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande suivante :

- Commandé le
- Numéro du devis :
- Nom du Client :
- Adresse du Client :

Signature du Client (*uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier*) :

Date :